

Mairie de PASSENANS	Compte rendu du conseil municipal	Mercredi 27 août 2025
<p>Présents : Mme Marilyne BERGER, Mme Bénédicte MAURISSE, M. Pierre-Henry COULON, M. Pascal DECURNINGE, M. Yves FAIVRE, M. Xavier MAROTTE, M. Michel TROSSAT, M. Jean-Baptiste WARGNIER.</p> <p>Absent excusé : M. François-Xavier VIARD (donne pouvoir à M. Yves FAIVRE)</p> <p>Secrétaire de séance : M. Yves FAIVRE</p>		

Le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux août deux-mille vingt-cinq, s'est réuni le mercredi vingt-sept août deux mille vingt-cinq.

Le quorum étant atteint, le maire, M. Michel TROSSAT, ouvre la séance à 19 h.

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2025.**
- **Délibérations :**
 - Heures Muriel Baron à Sergenon
 - Remplacement du troisième adjoint
 - Logement rue de l'Asile
 - Défenses Incendie
 - Antenne SFR
 - Courriers entretien des Terrains
 - Église
 - Trottoir rue du Revermont
- **Bois (Visite de Certification)**
- **Date des vœux du Maire**
- **Repas des aînés**
- **Protection des données**
- **Terrasse de la Toupie**
- **Infos et questions diverses**

Le Conseil Municipal a fait une minute de silence en mémoire de Daniel CHEBANCE (3^e adjoint) qui nous a quitté

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25/06/2025
Approuvé à l'unanimité

2. Délibérations

a. Heures de secrétariat à la mairie de Sergenon

La commune doit payer pour les mois de Juillet et Août 2025, les heures faites par Muriel Baron au secrétariat de mairie de Sergenon (28h30') ainsi que les déplacements (296 km) afférents et les refacturer à la commune de Sergenon.

Approuvé à l'unanimité

b. Remplacement du troisième adjoint

À la suite du décès de M. Daniel CHEBANCE, le Conseil Municipal décide de ne pas le remplacer au poste de troisième adjoint.

Approuvé à l'unanimité

c. Logements rue de l'Asile

Des travaux seront réalisés dans l'appartement occupé précédemment par la famille El Hamdouchi (appartement T2). En effet il s'avère que cet appartement avait de gros problèmes d'humidité dans les 2 chambres dus à une très mauvaise isolation.

Un diagnostic énergétique devra être réalisé avant la remise en location.

À la suite de ces réparations et aménagements, le loyer de cet appartement serait de 450 € par mois.

Concernant l'appartement T2 situé au premier étage, la baignoire sera remplacée par une douche.

3. Défense incendie

Quatre problèmes ont été signalés par le SDIS.

- Problème à la gare : le poteau d'incendie n'a pas un débit suffisant par rapport à la taille de la maison à protéger. Il faudrait créer une réserve incendie enterrée ou non, mais la commune ne possède pas actuellement de terrain disponible.
- Le poteau incendie route du Revermont doit être déplacé de 50 mètres en direction de l'hôtel du Revermont, afin de protéger l'ensemble de la zone hotelière.
- Route du Vieux Mont, le débit n'est pas suffisant pour assurer la défense de toutes les maisons. Il s'avère nécessaire d'ajouter une borne incendie au niveau de la fontaine (route du Belvédère).
- Avenue des Tilleuls : pour la protection des maisons, Il est possible d'accéder au poteau d'incendie de la rue du chardonnay. La commune bénéficie d'une dérogation, il n'est donc pas besoin d'installer un nouveau poteau d'incendie.

Des devis ont été demandés, les demandes de subvention DETR et conseil Départemental seront déposées les études seront faites dans le cadre du schéma directeur dont l'élaboration est en cours.

4. Antenne SFR

La société IVORY a contacté la commune afin d'avoir l'usufruit du terrain où se situe l'antenne relais (antenne SFR) ainsi que de disposer d'une surface supplémentaire (ceci porterait la surface occupée de 40 à 63 m²). Il s'agit pour cette entreprise de réaliser une « Acquisition d'usufruit temporaire de 30 ans » en échange d'une indemnité de 11 483 € HT. Cette première proposition a été refusée, car très en dessous des loyers dus sur une période de 30 ans.

À la suite de ce refus, la société IVORY a fait une nouvelle offre à 15 000 € HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, refuse la proposition de la société IVORY.

Approuvé à l'unanimité

5. Courriers entretien terrains

Des courriers de mises en demeure ont été envoyés relativement à des terrains ou des haies non entretenus. Des propriétaires ont pris des mesures, un autre propriétaire de résidence secondaire habitant en suisse n'a pas répondu pour l'instant.

Pour rappel, le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2, ainsi que le Code de la voirie routière, et notamment son article R. 116-2, obligent en agglomération, les propriétaires à entretenir et débroussailler les terrains situés à une distance inférieure de 50 mètres de toute habitation.

D'autres courriers seront envoyés.

6. Bois (Visite Certification)

Visite de certification PEFC des bois ce mercredi 27 août 2025.

La priorité du Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières est de préserver durablement les forêts à travers :

- La préservation de la biodiversité, des sols et de l'eau
- Le respect de ceux qui possèdent les forêts, y vivent et y travaillent
- Une exploitation raisonnée et respectueuse
- L'équilibre entre production, environnement et accueil du public
- La pérennisation de la ressource forestière

À la suite de cette visite :

Des conventions devront être prises relativement aux sentiers de GR.

Visite sur le terrain de la parcelle n° 11, des zones humides et des plantations de la parcelle n° 18.

La forêt est en bonne santé et plutôt bien exploitée, il faudra cependant lors des prochaines plantations remplacer les Douglass par d'autres essences plus adaptées et lors des coupes, laisser des abris pour les animaux. Il sera nécessaire aussi de mieux adapter les zones de retournement.

Affouage : les personnes candidates à l'affouage devront se faire connaître en mairie avant le 4 octobre 2025.

7. Église

Intervention du cabinet CBIS. Un diagnostic devra être réalisé par rapport à une présence éventuelle de Mérule.

D'autre part, les vitres cassées sur la nef vont être remplacées par la société Juravitrages.

8. Trottoir route du Revermont

Demande de M. François Kirchoffer qui souhaite modifier les bordures de trottoir (là où il y a actuellement la « place à fumier ») afin de créer deux places de parkings. Le Conseil Municipal donne son accord.

9. Date Vœux du Maire

Les vœux auront lieu le **dimanche 11 janvier 2026 à 11h, à la salle des fêtes.**

10. Repas des aînés

Le Conseil Municipal décide d'organiser un repas des aînés le **dimanche 9 novembre 2025.**

11. Protection des données

Le SIDEC n'assurera plus la protection des données, l'entreprise ARNIA va être contactée afin d'assurer cette mission.

12. Terrasse de la Toupie

La Préfecture rappelle que l'occupation du domaine public doit donner lieu à une redevance. Le Conseil Municipal étudiera la question pour se mettre en conformité avec la Loi.

13. Questions diverses

- Remplacement de l'ordinateur du maire par un nouvel ordinateur compatible avec les nouveaux logiciels.
- Remerciement de l'association Onco Doubs pour la subvention accordée par la mairie.
- Les clubs de foot et de pétanque commencent à préparer la 70^{ème} édition du concours de pétanque en 2026 et ils ont fait une reconnaissance de terrains potentiels.
- Fin du cuivre en 2029 concernant notre village. Les lignes cuivre et les poteaux seront retirés progressivement.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20h45.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **mercredi 8 octobre 2025 à 19h.**

Les comptes-rendus et informations sont disponibles sur le site de la mairie :

<https://www.intramuros.org/passenans>

Pour recevoir les comptes-rendus et les informations, envoyer un courrier électronique à l'adresse :

mairie@passenans.fr
